

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 17/03/2023

*Date d'Affichage : 17/03/2023

*Conseillers en exercice : **23**

*Présents : 12

*Votants : **17**

L'an deux mil vingt trois, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Bernard GLENAT, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Monique MORNACCO

Madame Rima Sophie GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER

Madame Isabelle LACOUR , Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Michel PLAIGNAUD a été désigné Secrétaire de séance.

***Déli 6 COMPTE ADMINISTRATIF
COMMUNE 2022***

Le Conseil Municipal de Margency, après que Monsieur Thierry BRUN , Maire, se soit retiré et que Madame Monique MORNACCO, Doyenne de l'Assemblée soit nommée Présidente de séance,

Monsieur Thierry Rousselet ne prend pas part au vote car il a donné pouvoir à Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 16 mars 2022,

Le Conseil Municipal de Margency, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2022 de la Commune comme suit :

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230324-DEL623032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Compte Administratif 2022 Commune	
Section de Fonctionnement	
Objet	Réalisation
Dépenses	2 900 368.29
Recettes	3 030 235.54
Excédent reporté	1 028 766.04
Solde excédentaire de fonctionnement	1 158 633.29
Section d'investissement	
Objet	Réalisation
Dépenses	3 164 870.61
Recettes	2 976 982.29
Excédent reporté	621 776.87
Déficit reporté	
solde excédentaire d'investissement	433 888.55

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou notification

Fait à Margency, le 24/03/2023

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230324-DEL623032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023